

## FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	<b>PAP2024-029-CPC ST MARTIN</b>
	INTITULE DU POSTE	<b>Conseiller pédagogique de circonscription Circonscription Saint Martin de Crau</b>
	PLACE DU POSTE	Poste est implanté dans les locaux de l'Inspection de l'Éducation nationale de Saint Martin de Crau
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Placé sous l'autorité de l'Inspecteur d'académie, Directeur académique des services de l'Éducation nationale, membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique est un formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur (circulaire n°2015-114 du 1/07/2015 publiée au BO n°30 du 20 juillet 2015). Son action s'inscrit dans le cadre de travail de circonscription arrêté par l'IEN. La circonscription de Saint MARTIN DE CRAU comprend 14 communes :
	MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagnement pédagogique des enseignants du 1<sup>er</sup> degré.</li> <li>• Contribution à la formation initiale et continue des enseignants.</li> <li>• Contribution à la mise en œuvre de la politique éducative.</li> </ul>
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre et suivre les « constellations mathématiques » en tant que Référent mathématiques de circonscription.</li> <li>• Organiser et conduire des animations pédagogiques dans le cadre de la formation continue en circonscription</li> <li>• Mettre en place des suivis individualisés (accompagnement des enseignants débutants, aide à la préparation du CAFIPEMF)</li> <li>• Assurer le Partenariat avec les communes de la circonscription et représenter l'institution.</li> <li>• Participer aux objectifs de réseaux (Conseil écoles collège, commission de liaison...).</li> <li>• Animer et participer à divers groupes de travail, en fonction des priorités de la circonscription (évaluations nationales, climat scolaire, EBEP etc.) mais aussi en fonction des dynamiques départementales et académiques (missions départementales, actions de réseau).</li> <li>• Dynamiser les pratiques de projet, apporter son concours à l'élaboration, la réalisation et l'évaluation de projets d'école, accompagner et soutenir les actions innovantes.</li> <li>• Apporter son concours au suivi des projets des écoles relevant de la circonscription.</li> <li>• Prendre part aux tâches administratives liées au programme de travail pédagogique de la circonscription ou du département.</li> </ul>
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Posséder une bonne maîtrise des différentes disciplines, de leur didactique et des différents parcours de scolarisation et des approches pédagogiques adaptées, en particulier en français et en mathématiques.</li> <li>• Avoir des connaissances didactiques et pédagogiques approfondies en mathématiques (ou s'engager à développer ces connaissances).</li> <li>• Capacité à concevoir et conduire des actions de formation</li> <li>• Posséder une idée précise des exigences éthiques, de l'étendue et des limites de sa mission.</li> <li>• Savoir se positionner auprès des équipes enseignantes de façon loyale vis-à-vis de la politique éducative institutionnelle et du pilotage pédagogique de l'IEN.</li> <li>• Disposer d'aptitudes à l'écoute, à l'empathie, à la communication tout en sachant affirmer les choix institutionnels.</li> <li>• Posséder une aptitude au travail en équipe avec un sens permanent de l'intérêt du service. Se rendre disponible et réactif afin de faire face aux éventuelles urgences.</li> <li>• Posséder une aptitude assurée en communication écrite et orale. Proposer des réponses contextualisées et réalisables.</li> <li>• Maîtriser les outils numériques et les outils d'ingénierie de formation.</li> </ul>
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Être titulaire d'un CAFIPEMF
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire et avis du supérieur.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service enseignants du 1 <sup>er</sup> degré et 2 <sup>nd</sup> degré non devant élèves.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.
	CONTACT	Guichard Céline IEN Saint Martin de Crau <a href="mailto:ce.0133330z@ac-aix-marseille.fr">ce.0133330z@ac-aix-marseille.fr</a> 04 90 47 39 63